



DIGOIN

Reflets, le magazine de votre ville



Vidéoprotection : mieux vous protéger !

Solidarité

**6-7 / Retour sur le repas
des aînés**

Économie

**12 / Un garage solidaire
à Digoin**

n°164
Février 2024

www.digoin.fr

Février

En partenariat avec le service culturel, la bibliothèque municipale a organisé tout le mois de février plusieurs temps forts autour de la bande dessinée. Exposition artistique, conférences, BD Concert, ateliers dessins, un ensemble d'événements autour du neuvième art qui a su rassembler un très large public.



9 février

À l'occasion de la présentation officielle de la nouvelle directrice de la Capitainerie Mme Isabelle Amphoux-Boule, un goûter gourmand était organisé avec les résidents et leurs familles ainsi qu'avec les élus et les partenaires de la structure. Mme Amphoux-Boule a pu se présenter officiellement et annoncer les projets pour l'année 2024. C'est d'ailleurs au sein de cette résidence que Mme Stefania Candotti, doyenne de la ville vient de fêter ses 107 ans ! (Photo : JSL)



De nombreux Digoinois ont également été mis à l'honneur au cours de cette cérémonie à savoir : Madame Christiane Queurty (1^{er} prix) et M. Marcel Lothe (3^e prix) dans la catégorie Maisons et fermes avec jardin ou cour (Arrondissement Charolles) ; Monsieur Daniel Buisson a reçu quant à lui le 6^e prix dans la catégorie « Façades de maison individuelle ».



VILLES ET VILLAGES FLEURIS : LA VILLE DE DIGOIN ET DES HABITANTS DISTINGUÉS

Initiée par le Département de Saône-et-Loire, la remise des prix des villes et villages fleuris s'est déroulée le 3 février à Châtenoy-le-Royal. Particuliers et représentants des communes s'étaient donnés rendez-vous à l'image de Nicole Georges, adjointe au maire de Digoin et Thierry Desjours, conseiller départemental pour recevoir la récompense « 3^e prix des décorations de Noël ». Coup de chapeau donc pour cette distinction aux agents du pôle environnement et à tous les contributeurs, nouvelle preuve de leur investissement en faveur de la beauté et de l'attractivité de la ville !



David Bême
Maire de Digoin
Vice-Président du
Grand Charolais



Chères Digoinaises, Chers Digoinois,

Le premier rassemblement municipal de l'année est traditionnellement réservé à nos aînés. Il y a quelques jours, nous étions près de 350 réunis à la salle des fêtes pour passer ensemble une journée festive qui a permis à beaucoup d'entre vous de se revoir, d'échanger durant ce moment de convivialité. Ce fut l'occasion pour moi de remercier à nouveau l'ensemble des bénévoles et des membres de la commission municipale pour leur implication sans faille dans la préparation de cette journée unanimement appréciée par nos aînés.

Ce début d'année est également une période propice aux récompenses et remises de prix et je tenais, à ce titre, à féliciter l'ensemble des Digoinois lauréats du concours des « villes et villages fleuris » qui ont été honorés par le Conseil départemental pour la qualité du fleurissement de leur propriété, contribuant ainsi à l'attractivité de notre commune. La ville de Digoin, quant à elle, a de nouveau été titrée pour ses décorations de Noël venant ainsi récompenser la qualité du travail réalisé par nos agents municipaux.

Les travaux continuent, notamment avenue des Platanes, et nous poursuivons en parallèle une deuxième phase de sécurisation de la ville avec l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance. Nous tenons en effet à renforcer l'attractivité de notre territoire tout en maintenant un niveau de sécurité optimum afin de pouvoir profiter pleinement de la qualité de vie qui nous est si chère en Charolais. Des travaux de rénovation sont également en cours à la Résidence autonomie La Fougeraie que je vous invite à visiter, avec des appartements totalement rénovés, et dans laquelle règne une ambiance chaleureuse où nos aînés prennent plaisir à partager des animations. Continuer de préparer l'avenir tout en améliorant notre cadre de vie demeurent deux des priorités de l'équipe municipale.



Le déploiement de la seconde phase est actuellement en cours.

VIDÉOPROTECTION : MIEUX VOUS PROTÉGER !

L'implantation de la vidéoprotection sur Digoin poursuit son déploiement. Après une première phase en 2021 qui a vu l'installation des premières caméras, cette année 2024 sera marquée par le déploiement de la phase 2. Elle visera notamment la protection des bâtiments municipaux, places fréquentées et établissements scolaires de la commune.

Prévenir les potentiels délits

« Suite à une recrudescence des vols et des dégradations constatées ces dernières années sur le territoire, l'installation d'un système de vidéoprotection devenait, à l'instar de nombreuses communes du département, incontournable » introduisait le Maire David Bême lors d'un point presse qui se déroulait fin janvier en mairie. « Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la ville de Digoin a souhaité se doter de l'outil de vidéoprotection. Élaboré en partenariat avec les services de la préfecture et une unité spécifique de la gendarmerie, le déploiement de la seconde phase actuellement en cours viendra compléter le maillage de

surveillance local déjà mis en place et renforcer la sécurité des biens et des personnes dans l'objectif de faciliter le travail d'investigation des forces de l'ordre. Les 43 caméras du dispositif seront reliées à un central supervisé par la Police Municipale et accessibles aux gendarmes sur réquisition. » Les caméras filment les espaces publics et visualisent entre autres, lorsqu'il y aura suspicion, les plaques d'immatriculation des véhicules entrants et sortants de la commune. Les caméras sont capables de lire les plaques d'immatriculation des véhicules, de jour comme de nuit, par tous les temps. Sur requête administrative, les agents assermentés transmettront aux forces de l'ordre les images nécessaires au travail d'enquête.

« Objectif : renforcer la sécurité des biens et des personnes et permettre aux gendarmes de bénéficier des images de la vidéoprotection municipale »

Lors de la présentation du dispositif à la presse.



Un accès aux images limité

Seuls les agents de la police municipale, habilités par le Préfet et formés à l'utilisation du système, peuvent visionner et extraire les images concernées par une réquisition judiciaire pour les transmettre à qui de droit. « La phase 2 permettra d'étendre notre réseau sur le territoire pour simplifier encore le travail d'investigation. Les images seront exploitables uniquement par des personnes habilitées de la municipalité, ainsi que par la gendarmerie dans le cadre d'investigations et d'enquêtes judiciaires en cours » précisait Pascal Descreaux, adjoint au maire en charge de la sécurité.

« Les premières caméras installées ont déjà permis aux gendarmes d'élucider plusieurs enquêtes, notamment en apportant des éléments de preuves comme les plaques d'immatriculation... »



La ville de Digoin poursuit le déploiement de son dispositif de vidéoprotection, composé actuellement de 22 caméras. 21 autres seront prochainement installées sur des bâtiments publics et lieux fréquentés.

Premier bilan positif

« Depuis que le système est opérationnel en 2022, de nombreuses réquisitions ont été adressées à la police municipale, renforçant ainsi notre coopération pour la sécurité des habitants » plaident le Major Rivière à la tête de la brigade de gendarmerie et Jean-François Binetruy, policier municipal : « en 2023, c'est une soixantaine de réquisitions suite à des atteintes aux biens, dégradations, tags... Grâce aux caméras installées, de nombreux actes d'incivilité ont été élucidés par le biais de ces équipements. »

« Contrairement à la vidéosurveillance, aucun agent ne surveille en continu les écrans. »

Un effet dissuasif

« Sur les questions de sécurité, il ne faut pas en conclure que Digoin, c'est Chicago... » ajoutait Fabien Genet, sénateur et conseiller en charge du projet municipal : « Digoin est confronté à quelques problèmes de délinquance comme beaucoup de villes en France, mais notre objectif, c'est de prévenir ! Aisément identifiables, les caméras sont visibles de tous et s'avèrent dissuasives... Ceux qui veulent connaître des méfaits savent qu'il y'a un réseau de vidéoprotection... »

Respect de la vie privée

Quant au respect de la vie privée, ces caméras ne permettront pas de visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, celles de leurs entrées. Des procédés de masquage irréversible de ces zones seront mis en œuvre. Les propriétés privées qui entrent dans le champ visuel seront floutées. La mise en œuvre satisfera l'obligation de sécurisation des données. Contrairement à la vidéosurveillance, aucun agent ne surveille en continu les écrans.

La vidéoprotection en chiffres

43

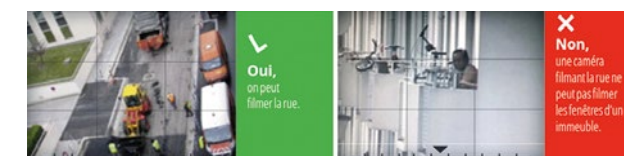
C'est le nombre de caméras qui seront réparties sur la commune en avril 2024

15

C'est, en jours, la durée automatique de stockage des images (hormis dans le cas d'une enquête judiciaire où la durée est allongée).

60

le nombre de réquisitions par les forces de l'ordre en 2023 suite à des atteintes aux biens, dégradations, tags...



Par respect de la vie privée, l'ensemble des caméras installées ne permettent pas de visualiser les propriétés privées, ni l'intérieur des immeubles d'habitation ou leurs entrées.

320 convives pour le repas des aînés

Il y avait comme un air de fête le dimanche 28 janvier à l'occasion du repas des aînés offert par la municipalité aux Digoinois âgés de 75 ans et plus. Ajoutez plus de 320 personnes et une ambiance musicale plein d'entrain... un bon cocktail pour une journée conviviale et appréciée de tous. Retour en images.



Les aînés accueillis par les élus de la Municipalité.



Les convives ont pris place dans un décor olympique confectionné par les bénévoles du groupe de travail et des enfants du CAM, sous l'inspiration et la direction de Jean-Marc Dath.



Aymeric, 10 ans, plus jeune bénévole de cette journée.



Que ce soit en cuisine, à la plonge, en salle ou au vestiaire, 72 bénévoles dont 20 conseillers municipaux étaient mobilisés tout au long de cette journée.



Depuis début octobre, un groupe d'élus composé de Lola Rodriguez, Véronique Da Silva, Michèle Devillard, Marie-Agnès Forgeat, Isabelle Cheminat, Jean-Marc Dath et Jean-Paul Martin ont grandement contribué au succès de cette journée.



Après l'accueil des convives et des remerciements de coutume à l'ensemble des bénévoles et des participants par Lola Rodriguez, le Maire David Bême, le Sénateur Fabien Genet et le conseiller départemental Thierry Desjours ont rappelé l'importance de cette journée : « ce jour est un moment privilégié car nous avons besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé dans ce monde qui bouge et qui isole »



Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, d'autres "nouveaux" aînés sont venus partager le repas chaleureux préparé par la Maison Dorey, le dessert préparé par l'Epi de Louis et le pain fourni par le Fournil de Sophie. Les vins ont été choisis aux « Arômes du Canal ».



Cette journée était l'occasion de faire une pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.



L'après-midi dansant était animé par l'accordéoniste Cyril Blanchard.



Nul doute que les convives sont déjà impatients de se retrouver dès l'année prochaine pour ce rendez-vous re(devenu) incontournable.



Pour en savoir plus,
flashez le QR code

IMPORTANT : Chaque année, le « repas des aînés » se déroule courant janvier. Un courrier d'invitation est adressé à toutes les personnes résidant à Digoin et ayant plus de 75 ans. Si vous n'en avez jamais été destinataire (changement d'adresse, nouvel habitant...), n'hésitez pas à contacter la mairie au 03 85 53 73 00 afin de vous pré-inscrire sur notre listing. Le formulaire d'inscription vous sera adressé second semestre 2024.





RÉSIDENCE LA FOUGERAIE : TOUJOURS PLUS ACCUEILLANTE

La Municipalité de Digoin porte une politique engagée en faveur de ses aînés. Afin de leur permettre de profiter d'un vieillissement actif sur la commune, la collectivité ne lésine pas sur les moyens grâce à la présence de structures appropriées et d'un personnel qualifié.



Des animations quotidiennes sont proposées pour les résidents.

Toute l'année, la ville de Digoin se mobilise pour ses seniors. Pour preuve, la Résidence « La Fougeraie » (gérée par le Centre Communal d'Action Sociale), vient répondre aux besoins des personnes retraitées autonomes ne souhaitant plus rester à leur domicile. « Chaque résident conserve ainsi les avantages d'un logement individuel et bénéficie des services et prestations proposés par l'établissement » précise Lola Rodriguez, adjointe au maire en charge des solidarités et du bien-vieillir.

Un nouveau site au service des familles et résidents

La résidence autonomie dispose depuis peu d'un site internet aux nombreuses rubriques : prise de contact, agenda des animations, témoignages de résidents, actualités, prestations, tarifs...

Sur ce lancement, Lola Rodriguez précise : « afin d'être toujours plus visible, nous devons de lancer le site internet residencelafougeraie.fr où les familles peuvent dès à présent retrouver de nombreuses informations pratiques ainsi que les services proposés par la structure » avant d'ajouter : « C'est aussi une manière de faciliter l'information pour les familles des personnes hébergées qui habitent loin... »

Cette création s'inscrit dans notre volonté de toujours mieux servir nos résidents actuels et futurs. Nous sommes convaincus que cette nouvelle plateforme en ligne permettra à chacun de découvrir l'atmosphère chaleureuse et les avantages uniques qu'offre la résidence... Après plusieurs mois compliqués dus notamment aux contraintes sanitaires, nous avons à cœur d'apporter une nouvelle image de « La Fougeraie ».

Ce nouveau site internet gratuit et sécurisé vient ainsi faciliter les démarches des familles.

Quelques logements disponibles

À ce jour, quelques logements sont encore disponibles. Chaque appartement, d'une superficie de 33 m², comprend un coin cuisine, une salle de bain avec WC, un coin "séjour", une chambre et un balcon. Chaque logement, non meublé, est assorti d'équipements ou de services collectifs. L'hébergement est à la charge des personnes âgées qui peuvent bénéficier de l'aide sociale et d'une aide au logement (APL). La résidence propose également diverses animations et services. Chaque personne est autonome mais conserve le libre choix de son médecin, infirmière et de tout autre intervenant paramédical...

« Notre structure garantit aux résidents un cadre de vie confortable et sécurisé, favorisant la préservation de l'autonomie et la lutte contre l'isolement social » conclut Lola Rodriguez.

CONTACT/RENSEIGNEMENTS :
Résidence Autonomie la Fougeraie
2, Rue des acacias
03 85 53 00 42
www.residencelafougeraie.fr
ou scannez le QR code
pour vous rendre directement
sur le site.



ARNAQUES, CAMBRIOLAGES : RESTEZ VIGILANTS !

À l'instar d'autres communes, le département de Saône-et-Loire connaît actuellement une recrudescence d'arnaques en ligne et de cambriolages, la ville de Digoin ne fait malheureusement pas exception.

Contre les cambriolages, adoptons les bons réflexes

Ces cambriolages se déroulent en l'absence des propriétaires, généralement en journée et plus rarement la nuit. Nous en appelons donc à votre vigilance. Les maisons majoritairement ciblées présentent des fragilités en matière de sécurité : portes de garage ou fenêtres aisées à forcer, absence de portail et d'alarmes, etc. Afin de signaler tout comportement suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare, nous vous invitons à composer en priorité le 17 puis le 03 85 53 73 29 sur les horaires d'ouverture de la mairie.



En cas d'absence prolongée – déplacement professionnel, vacances – vous pouvez bénéficier gratuitement et à n'importe quelle période de l'année de « l'opération tranquillité vacances ». Ce dispositif prévoit un passage quotidien de la police municipale à votre domicile. Pensez également à prévenir vos voisins et vos proches de toute période d'absence.
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE DISPOSITIF ET CONNAÎTRE LES RÉFLEXES À ADOPTER :
[HTTPS://WWW.DIGOIN.FR/SECURITE](https://www.digoin.fr/SECURITE)

Des arnaques... également par sms ou en ligne

Un SMS promettant un gain ? Un clic sur Internet pour contacter une administration ou un professionnel ? Attention, il s'agit peut-être d'arnaques ou de pièges aux numéros surtaxés



et Internet+, dont le coût sera prélevé directement sur la facture de téléphone. Parallèlement à son action d'enquête et de contrôle, la direction générale

de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) lance une campagne de mise en garde des consommateurs contre ces abus.

L'essentiel à savoir :

- Je reste toujours vigilant lorsque je reçois des messages provenant de numéros inconnus ou lorsque je navigue sur internet et j'applique les deux mots d'ordre : je ne clique pas, je ne rappelle pas !
- Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.
- Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers des numéros surtaxés auprès de mon opérateur téléphonique.
- En cas de problème, je dépose un signalement sur le site www.surmafacture.fr ou sur la plateforme de lutte contre les spams vocaux accessible par SMS au 33700 ou via le site www.33700.fr. Lorsque vous naviguez sur internet ou lorsque vous recevez un SMS ou un message sur votre répondeur, soyez vigilants. De nombreuses arnaques aux numéros surtaxés et abonnements internet existent.

Suivez les conseils de la DGCCRF et évitez les mauvaises surprises sur votre facture de téléphone. Plus d'infos en cliquant sur le QR Code ci-contre.



LA GAULE DIGOINAISE JOUE LA CARTE DE LA JEUNESSE !

Avec plus de 1000 adhérents, « La Gaule Digoinaire » est l'une des plus anciennes associations de Digoin. Grâce à diverses activités organisées toute l'année et notamment à destination des jeunes, la structure participe à la sauvegarde du milieu aquatique...

Rencontre avec son président Jean-Luc Bianchi.

Présentez-nous « La Gaule Digoinaire » ?

La Gaule Digoinaire AAPPMA (association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) a été créée en 1898. En 2023, elle comptait 1091 adhérents dont 90 % proviennent du territoire de l'ex CCVAL (Chassenard, Molinet, La Motte-Saint-Jean...). Un bel exemple de vitalité sachant que la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire est l'une des plus importantes de France... Avec la Loire sur 24 km ; l'Arroux sur 8,5 km et la Rigole ; le canal du Centre et le canal latéral à la Loire, l'étang de Beauchamp (domaine privé)... les pêcheurs locaux ont à leur disposition près de 100 kilomètres de berges dans un rayon de 5 km autour de Digoin. Toute l'année, nous organisons également diverses manifestations (loto, concours de la quinzaine, plus grosse prise...) et nous nous tenons à disposition des milieux scolaires et associations locales. Nous développons aussi l'activité pêche auprès des jeunes par l'intermédiaire des « Ateliers Pêche Nature » qui rassemblent, chaque fois, des dizaines d'enfants âgés de 7 à 12 ans. Notre rôle est également de participer à la préservation du milieu aquatique.

Justement, la pêche rencontre un certain engouement chez les jeunes ?

La Gaule Digoinaire, c'est avant tout une école de pêche ouverte à tous les jeunes désireux de s'initier ou se perfectionner à cette pratique. C'est aussi le moyen, de transmettre aux futures générations le respect de l'eau, et de la nature en général leur apprendre à gérer ce patrimoine. La politique en faveur des jeunes se traduit par la mise en place de l'école de la pêche qui s'est transformée en « Atelier Pêche Nature ». Trois sessions seront organisées du 22 au 25 avril 2024, du 15 au 18 juillet et du 19 au 22 août. Les inscriptions se font une quinzaine de jours avant à « Sports et Loisirs » et « Maison Bergeris » rue Victor Hugo... Après une séance de présentation plus théorique, les enfants sont invités à prendre

leurs cannes et leurs épuisettes sur un parcours réservé. Encadrée par nos membres bénévoles les plus aguerris provenant notamment d'autres associations comme François Laval, président des pêcheurs amateurs aux engins et filets... une dizaine de petits pêcheurs apprend les rudiments des gestes de cette activité. La progression est réelle depuis la crise sanitaire, l'an passé, nous avons enregistré une augmentation de plus de 40 % de cartes vendues chez les mineurs.

Sujet d'actualité, un projet d'arrêté interpréfectoral interpelle les fédérations de pêche du Département, qu'en est-il ?

En effet, lors de notre dernière assemblée générale, le sujet le plus sensible qui a retenu l'attention des administrateurs et des adhérents est sans aucun doute le projet interpréfectoral (Saône-et-Loire et Allier) de l'arrêté biotope « îlots et grèves de la Loire ». Celui-ci vise à protéger les conditions d'accueil des oiseaux nicheurs des bords de Loire et plus particulièrement la reproduction des sternes. Même si le périmètre ne nous concerne pas directement encore, les mesures de protection visent à interdire l'accès aux îlots et grèves de Loire du 1^{er} avril au 15 août sur 8 communes. Ces interdictions d'accès au domaine public fluvial nous inquiètent... car nous pêcheurs, notre engagement est indéfectible quant à la protection de la biodiversité. Que les îlots soient interdits à l'humain, c'est logique, mais nous demandons que l'accès aux grèves sur une largeur de 1 m depuis la berge soit maintenu à toute personne y compris les pêcheurs. La pétition qui défend cette position a recueilli plus de 1 000 signatures avec le soutien des fédérations de pêcheurs, chasseurs de gibiers d'eau, FDSEA, jeunes agriculteurs...

CONTACT : AAPPMA LA GAULE DIGOINAISE
46, RUE BARTOLI ; lagauledigoinaire@orange.fr
06 07 35 73 44 ou 06 46 78 81 10

« De nombreuses actions à destination du jeune public sont organisées par l'association »



De gauche à droite

François Laval, président de l'Association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et filets ; Roger Labrosse, trésorier de la Gaule Digoinaire ; Bernard Popy, secrétaire et Jean-Luc Bianchi, président de l'association.

Vous êtes responsable d'association et souhaitez communiquer sur vos différentes actions mises en place dernièrement par le biais de votre bulletin municipal « Reflets » : contactez-nous par mail à mairie@ville-digoin.fr ou par téléphone au 03 85 53 73 25

UN GARAGE SOLIDAIRE S'INSTALLE À DIGOIN !

Annoncé depuis quelques mois, le garage solidaire a ouvert ses portes le 19 février dernier route de la Motte. Grâce à cette ouverture, le groupe Solif, veut avec cette nouvelle activité renforcer la mobilité sur le Charolais-Brionnais.

Ouverture d'un garage solidaire route de la Motte

« À Digoin, nous entretenons vos véhicules dans un garage de mécanique automobile solidaire. Dans cette structure, l'ensemble des prestations d'entretien de mécanique automobile conventionnelle peuvent être réalisées comme dans un garage automobile classique. Le garage est ouvert à l'ensemble de la population, professionnels comme particuliers » introduit Morgann Duron, chef d'atelier.



Le garage solidaire est ouvert depuis le 19 février route de la Motte

Avec deux tarifications proposées dont une « solidaire » sur présentation d'un justificatif pour les personnes en situation de précarité, ces garages solidaires se font de plus en plus nombreux en France. Sur ce sujet, Julien Masse, directeur du groupe Solif précise : « Le garage solidaire ne fait pas concurrence aux autres garages, il offre un service aux personnes qui aujourd'hui n'ont pas les moyens de faire entretenir ou réparer leur voiture dans un garage classique. Ainsi, un tarif horaire à bas coût est proposé pour les personnes à faibles ressources. »

En effet, en proposant un service de mécanique automobile, le garage permet à des demandeurs d'emploi, des travailleurs à faibles revenus, des bénéficiaires des minima sociaux vivant en milieu rural de faire réparer leurs véhicules à moindre frais afin de leur permettre d'ouvrir leur champ des possibles en élargissant leurs horizons géographiques professionnels et personnels.

SOLIF sur le marché de l'inclusion

Constitué sous format associatif, le groupe SOLIF emploie et accompagne des demandeurs d'emploi vers le retour à la vie professionnelle. L'association a pour objectif de créer des emplois, assurer l'accueil et l'intégration, l'accompagnement social et professionnel et la formation de l'ensemble de leurs collaborateurs.

Avec plusieurs antennes implantées sur le territoire, l'association développe des activités économiques contribuant au développement du territoire. L'activité économique est donc utilisée comme un outil de socialisation et de pédagogie dans la construction du parcours professionnel des salariés, en vue de leur faciliter une insertion durable dans le monde du travail. **PLUS D'INFOS SUR SOLIF.FR**

CONTACT/RENSEIGNEMENTS :

SOLIF Automobiles
Ouvert du lundi au vendredi de 9h-12h à 13h-17h
10 route de La Motte
03 85 70 29 07

- Entretien et réparation des véhicules - Conseils et expertise - Ouvert à tous (professionnels et particuliers) • 2 tarifications dont un tarif solidaire sur présentation d'un justificatif social témoignant d'un quotient familial de moins de 750 €.

VERDIER, VIGNY, BOIS DE LA MOTTE, LA CRUE : UN NOUVEL ADRESSAGE MIS EN PLACE !

Création de nouvelles rues, numérotation plus précise dans certains quartiers et lieux-dits : la loi demande aux collectivités de mettre à jour leur adressage. Pour les personnes concernées, vous trouverez dans cet article toute la procédure et les informations pour réussir ce nouvel adressage.



Quelques quartiers concernés

En partenariat avec le cabinet spécialisé « Adage », la ville de Digoin a mené dernièrement des travaux de dénomination des voies et de numérotation des immeubles et habitations sur les zones qui n'en bénéficiaient pas. Les secteurs concernés sont le Verdier, Vigny, le Bois de la Motte, la Crue et quelques adresses en centre-ville. Cet adressage contribue à améliorer votre sécurité et l'efficacité des services grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise.

Les plaques fournies par la commune

Un premier courrier a été adressé mi-juin 2023 à tous les propriétaires bailleurs des lieux concernés, qui doivent en informer les locataires le cas échéant. Un deuxième courrier a été envoyé en octobre 2023 afin d'appeler à nouveau les propriétaires à venir récupérer en mairie la plaque de numérotation de leur immeuble et entamer les démarches de mise à jour des données auprès des services. À ce jour, un certain nombre de plaques numérotatives n'ont pas été récupérées et autant d'adresses non réactualisées. Ces nouvelles adresses ont été transmises par la mairie au service du cadastre pour la mise à jour des plans cadastraux et la mise à disposition de celles-ci aux diverses sociétés gestionnaires de systèmes de coordonnées géographiques GPS. Tout ce travail long, minutieux, parfois délicat, assurera le

confort des habitants concernés : pompiers, ambulanciers, postiers... interviendront ainsi plus aisément.

La ville de Digoin vous accompagne

Dans l'hypothèse où vous seriez dans l'impossibilité de prendre possession et d'installer la plaque numérique, nous vous demandons d'en informer le secrétariat des services techniques au 03 85 53 73 16. Aussi, afin de prendre possession de votre plaque de numérotation : rendez-vous aux services techniques de la commune (annexe de la mairie) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Des démarches administratives à réaliser

Pour les propriétaires concernés par ce nouvel adressage sur la commune, il vous appartient maintenant de diffuser l'information. La plateforme : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193 vous permet de signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration (Sécurité sociale, caisses de retraite, services des impôts et des cartes grises...)



Parmi les démarches à effectuer également, il ne faut pas oublier le changement d'adresse sur les listes électorales auprès du service population afin de recevoir vos cartes et la propagande électorale... Pour la carte nationale d'identité, le passeport ou le permis de conduire, le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Toutefois, si vous souhaitez faire figurer votre nouvelle adresse sur ces pièces, il vous faudra faire votre demande de renouvellement. (Tél. : 03 85 53 73 11/12)

"Accompagner l'inclusion numérique des séniors"

Vous rencontrez des problèmes informatiques ? un matériel numérique défectueux ? Besoin d'un conseil sur l'utilisation de l'outil informatique ? Échanger sur la dématérialisation, les sites internet, la messagerie ? Vous avez du matériel informatique à donner pour le recyclage ou reconditionnement ? Vous souhaitez découvrir les nouvelles technologies ?

L'association « Syntaxe Erreur 2.0 » en partenariat avec AG2R AGIRC ARRCO vous propose des ateliers collaboratifs sur « l'accompagnement de l'inclusion numérique des séniors » qui se déroulera une fois par mois salle du rez-de-chaussée Bâtiment Maynaud (10 rue Maynaud)

Prochains rendez-vous : les jeudis 21/03, 18/04, 23/05, 20/06, 25/07, 19/09, 17/10, 21/11, 12/12 (Ateliers gratuits à destination des + de 60 ans de 10h à 12h et de 14h à 16h)

Contact : SYNTAXE ERREUR 2.0
LE NUMÉRIQUE SOLIDAIRE : Amélie Fitte
03 85 24 22 76



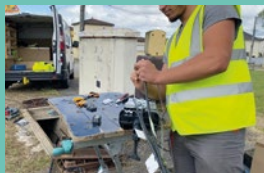
RCEA : un magazine pour se tenir informé

Depuis 2014, l'État est engagé dans la réalisation d'un programme d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre-Europe-Atlantique (RCEA) dans le département. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité ainsi que la qualité de service sur cet axe et de contribuer à renforcer l'attractivité et la desserte du territoire. Afin de valoriser toutes les facettes de ce projet d'envergure, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté vous invite à découvrir le premier numéro du « RCEA MAG », consacré aux temps forts de l'actualité des chantiers de mise à 2x2 voies. Ce premier numéro met en exergue la démarche d'excellence environnementale déployée et met en lumière les investissements réalisés en matière de

préservation du cadre de vie. Des exemplaires papiers sont également disponibles en Mairie. **CONSULTEZ ET/OU TÉLÉCHARGEZ EN CLIQUANT SUR LE QR CODE CI-CONTRE**



Déploiement de la fibre optique : un registre à votre disposition



Le rythme très élevé du raccordement à la fibre optique entraîne inévitablement une hausse des réclamations :

des retours de donneurs d'ordre et d'habitants signalent des cas d'oublis ou de mauvaises mises en œuvre des infrastructures numériques au sein de leurs bâtiments. Détérioration, dégradation, dysfonctionnement... suite à quelques cas signalés en mairie ces dernières semaines, la ville a mis en place un registre afin de remonter les anomalies aux fournisseurs. (03 85 53 73 16)

À SAVOIR : avant de vous faire raccorder, des précautions sont à prendre avant le jour de l'installation. Si vous vivez dans un immeuble, renseignez-vous auprès de votre gardien ou du syndic afin de savoir s'il existe un local technique et si c'est le cas, y avoir accès le jour de l'intervention. Si vous habitez en maison individuelle, pensez à libérer l'accès aux gaines techniques, généralement situées dans le garage.

Carnaval : à vos agendas !

Organisée par Festi-Digoin, l'édition 2024 du carnaval se tiendra le samedi 23 mars au départ de la place de la Grève à 15h (animations à partir de 13h) et une chose est sûre : cette année il va y avoir du sport !

Sur le thème « Astérix aux jeux olympiques », n'hésitez pas à rejoindre le cortège en enfilaient votre plus beau costume de gaulois et d'athlète ! De nombreux stands et animations seront ensuite à découvrir tout l'après-midi (fanfare, stand, jeux, manège...). Venez nombreux (et costumés) !

Renseignements : festidigoin@gmail.com
ou BEAUD Alexandre 06 11 63 06 79



Des zones potentiellement propices à accueillir des énergies renouvelables ont été évoquées lors du dernier conseil municipal.

EXPRESSION DES ÉLUS MUNICIPAUX

par Fabien GENET,
Sénateur de Saône et Loire - Maire honoraire de Digoin
Conseiller en charge du projet municipal.

ACCÉLÉRER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVABLE, UN ENJEU POUR DIGOIN

Lors de leur dernière réunion, les élus du conseil municipal ont défini les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire digoinais, en application de la loi du 10 mars 2023.



d'anciennes carrières, friches agricoles ou terrains à faible valeur agronomique, de même que des délaissés routiers seraient également potentiellement propices à accueillir des énergies renouvelables.

Mais ces projets devront démontrer leur capacité

d'intégration paysagère et l'absence de gêne manifeste vis-à-vis des riverains situés en périphérie.

Très loin des objectifs fixés par l'Union Européenne en matière de renouvelables dans la production d'énergie et en attendant la construction de nouvelles centrales nucléaires, notre pays se doit de combler son retard d'ici 2050, en accélérant leur déploiement .

Avec mes collègues au Sénat, nous avons demandé que chaque conseil municipal ait son mot à dire. Les collectivités locales ont ainsi un rôle important dans l'implantation de ces nouveaux projets d'énergies renouvelables, et notamment en définissant des zones d'accélération.

Comme l'a indiqué mon collègue Guillaume Chauveau, conseiller délégué en charge de ce dossier, Digoin dispose d'un parc immobilier conséquent, tout comme d'espaces de parking susceptibles d'accueillir des panneaux et/ou des ombrières photovoltaïques. En outre, d'anciens sites industriels, pollués ou dégradés,

Par ailleurs, la commune entend systématiquement s'opposer aux projets exclusifs d'installation d'énergies renouvelables envisagés sur des terrains ayant potentiellement vocation à accueillir des constructions d'habitations ou à développer des activités économiques, industrielles ou artisanales, notamment ceux ayant fait l'objet d'investissements par les collectivités, comme de dessertes routières ou d'alimentation réseaux. Les secteurs répondant à ces critères seront considérés en « zone d'exclusion ». Telles sont les règles posées par les élus municipaux pour permettre à Digoin de devenir une ville la plus autosuffisante possible en production d'électricité dans les prochaines années.

THÉÂTRE

JEUDI 28 MARS - 20H30
DOCK 713

« Le mariage forcé »

D'après l'oeuvre de Molière
Cie 800 litres de paille



**SAISON
CULTURELLE**
2023/2024

Tout public
Durée : 1h
Tarif : de 5 à 10€



VILLE DE
DIGOIN